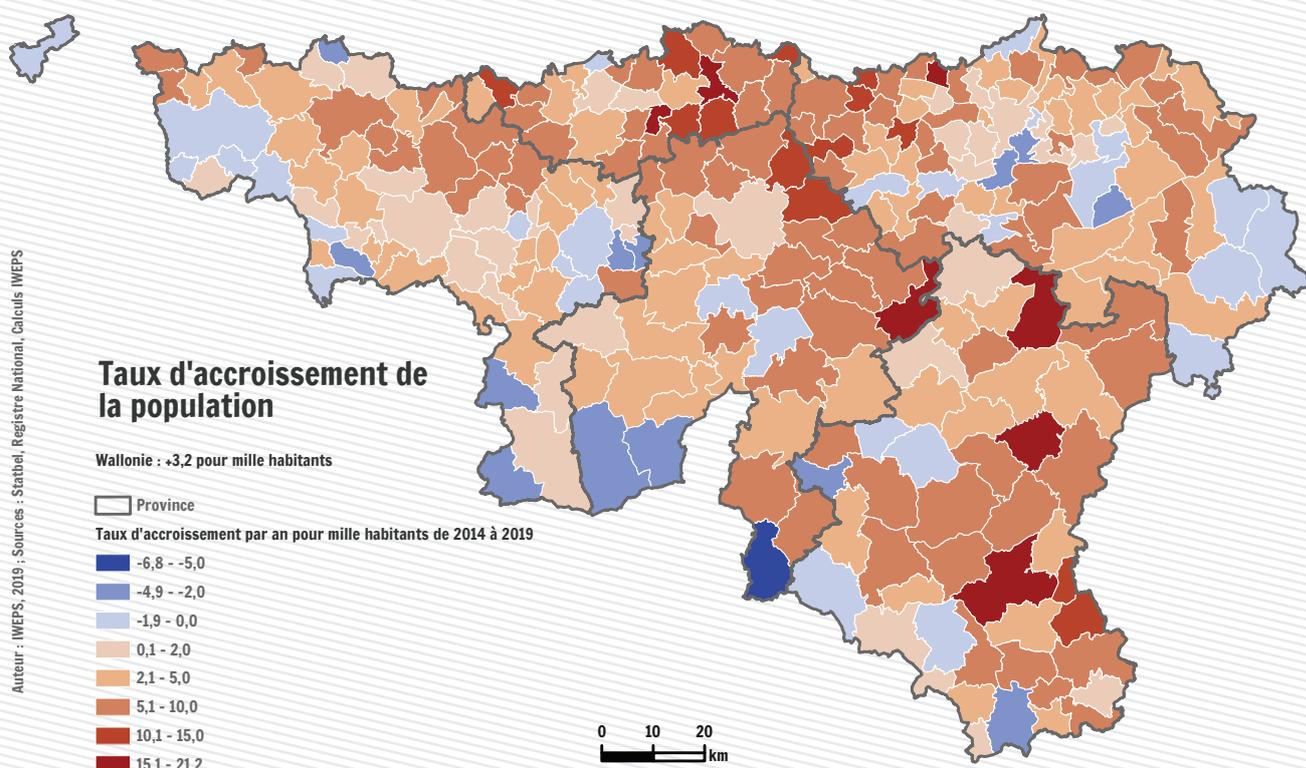


Taux d'accroissement de la population communale

-7‰ à +21‰

Accroissement annuel des communes wallonnes de -7 ‰ à +21 ‰ entre 2014 et 2019



Si la population wallonne dans son ensemble a enregistré en moyenne annuelle un accroissement de +3,2 ‰ entre 2014 et 2019, les évolutions dans les communes se répartissent sur un large éventail allant de -7 ‰ à +21 ‰.

Au cours des cinq dernières années, la grande majorité des communes wallonnes connaît une croissance de population résultant surtout d'un solde migratoire positif (cf. fiche migrations internes / externes dans les communes wallonnes). Seules 43 communes ont perdu de la population, notamment localisées le long de la frontière française et à l'est de la province de Liège, mais aussi appartenant à la région urbaine de Charleroi ou à la périphérie de Liège. Epinglons les principales zones présentant les croissances plus importantes : le nord de la province de Hainaut, les communes situées de la frontière du Grand-Duché de Luxembourg jusqu'au coeur de la province du Luxembourg, également un ensemble de communes à l'est et au nord de l'arrondissement de Namur, avec des extensions au Brabant wallon et à l'ouest de la province de Liège. Ces deux derniers ensembles de communes font émerger un axe Bruxelles-Luxembourg dans lequel toutefois la commune urbaine de Namur et le nord de la province de Luxembourg affichent une croissance plus faible.

Taux d'accroissement de la population des communes

Définitions et sources

Le taux d'accroissement de la population se définit comme la différence de la population en fin de période par rapport à celle en début de période rapportée à la population moyenne (somme de la population en début de période et de la population de fin de période divisée par deux). Il ne faut pas confondre avec le taux de croissance de la population qui se définit comme la différence de la population en fin de période par rapport à celle de début de période rapportée à la population en début de période.

Le solde total pour mille habitants est l'équivalent du taux d'accroissement. Il est le cumul du solde naturel (les naissances moins les décès) et du solde migratoire (les entrées moins les sorties par migration plus les ajustements statistiques).

Statbel a constitué en 2019 une base de données démographiques débutant en 1992 tirée du Registre national : Demobel. Ces données intègrent des corrections et sont adaptées aux nouvelles définitions.

Pertinence et limites

Les données démographiques sont tirées du Registre national (RN) par Statbel. Le RN est un outil légal qui existe en Belgique depuis 1983 qui centralise les registres de population instaurés dans chaque commune belge dès 1846. Il enregistre l'ensemble des résidents de la Belgique dans différents registres : principalement le registre de population et des étrangers (les Belges et les étrangers domiciliés - autorisés à s'établir ou séjourner plus de trois mois - en Belgique), le registre d'attente (candidats réfugiés politiques) et les registres diplomatiques et consulaires ainsi que celui des fonctionnaires européens et des membres des autres institutions internationales (OTAN) et leur famille. La population officielle de la Belgique qui sert de base aux calculs des indices démographiques, comptabilise l'ensemble des personnes du RN qui ont leur résidence principale en Belgique en excluant le registre d'attente.

Pour en savoir plus : WalStat - IWEPS : <http://walstat.iweps.be>
Statbel : <https://statbel.fgov.be/themes/population/mouvement-de-la-population>

Personne de contact : **Marc Debuison** (m.debuison@iweps.be) / prochaine mise à jour : **septembre 2020**